



Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

L'an deux mille quinze, le vingt-huit Septembre, le Conseil Municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal CLAUDEL, Maire.

Présents : M. Jean Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, M. Philippe MILAN, Mme Christine JULLIEN, M. Nicolas BAUGIRAUD, M. Dominique BRUNEL, Mme Valérie BOURGEAT, Mme Corinne CHEVAL, M. Christian DELAS, M. Daniel HUGOUD, M. Olivier MANEVAL,

A donné procuration : M. Jean Marc KEHRWILLER à M. Pascal CLAUDEL
M. Gilles JUVEN à Mme Valérie BOURGEAT

Absent excusé : M. Sauveur CATALANO

Date de la convocation : 19 Octobre 2015

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19h30

- M. Olivier MANEVAL est nommé secrétaire de séance.

1) APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 28 Septembre 2015

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

2) TRAVAUX DU PARKING « Les Berges du Rhône »

M. Le Maire, fait part au Conseil Municipal, de l'avancement des travaux :

- * Les plantations des massifs sont en cours de réalisation
- * Les parcours piétons ont été réalisés en résine

Les travaux seront terminés fin de semaine n° 46.

3) DELIBERATIONS

- **Aide financière aux communes sinistrées par les intempéries**

M. le Maire, fait part au Conseil Municipal, de la demande de l'association des maires des Alpes-Maritimes, pour un appel aux dons en faveur des communes qui ont été sinistrées par les déluges meurtriers de début octobre.

M. le Maire propose de leur attribuer la somme de **200 €uros**

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Encaissement d'un chèque**

M. le Maire, propose au Conseil Municipal, d'encaisser le chèque reçu de la société EDENRED, fournisseur de tickets de restauration. Ce chèque correspond au remboursement de tickets de restauration,

Pour un montant total de **35 €uros**

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Remplacement de la société fournissant les carnets de restauration**

M. le Maire, propose au Conseil Municipal, de remplacer la société qui fournit les carnets de restauration, suite à l'échéance du contrat avec la société EDENRED.

En effet, la société NATIXIS a envoyé un devis à la Mairie, qui propose pour une prestation équivalente, une économie de 30 €uros de commission. Seuls les frais de livraison d'un montant de 10 €uros seront facturés.

Le contrat de fourniture de carnets de restauration avec la société NATIXIS est d'une durée de 3 ans à compter du 1/11/15

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Remplacement de la société fournissant le gaz de chauffage de la salle polyvalente**

M. Jean-Sébastien GUIER, 1er adjoint, fait part au Conseil Municipal de sa rencontre avec une personne de la société BUTAGAZ, afin de disposer d'une offre commerciale concurrente de l'actuelle (ANTARGAZ), pour le chauffage au propane de la salle polyvalente.

Le prix actuel est de **2117.76 €uros HT/ la tonne**

La société BUTAGAZ propose un prix (après remises) de **981 €uros/ la tonne (pour 5 ans)**

M. le Maire, propose au Conseil Municipal, de souscrire un contrat avec la société BUTAGAZ, en remplacement du contrat avec la société ANTARGAZ.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Proposition de fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veune et du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissements de PONT DE L'ISERE – LA ROCHE DE GLUN - GLUN**

M. le Maire, fait le compte-rendu au Conseil Municipal, de la dernière réunion du Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veune.

Dans le nouveau cadre de la loi N.O.T.R.e (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) du 7 août 2015, il est stipulé :

- ° Renforcement de l'intercommunalité (Périmètre des EPCI) seuil minimal de 15.000 habitants
- ° Elaboration d'un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I) qui doit être adopté dans chaque département avant le 31 Décembre 2016

Au 1^{er} Janvier 2020, les Communautés de Communes prennent obligatoirement la compétence de l'eau et de l'assainissement.

Le Préfet de la Drôme a présenté le 06 Octobre 2015 le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I).

Au 1^{er} Janvier 2020, la loi prévoit de diminuer le nombre de structure comme le SIEV, en ne conservant que les Syndicats Intercommunaux chevauchant au moins 3 groupements de Communes
Dans ce schéma, il est proposé la fusion entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veune et le Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissements de PONT DE L'ISERE – LA ROCHE DE GLUN - GLUN.

Lors de la réunion du 19 Octobre 2015 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veune, celui-ci a délibéré favorablement pour la fusion avec le Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissements de PONT DE L'ISERE – LA ROCHE DE GLUN – GLUN.

Le SIEV étant à cheval sur 2 groupements de Communes, la loi permet par arrêté préfectoral la création d'un syndicat mixte. Cela permettrait au SIEV de conserver la distribution de l'eau.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veune demande à chaque Commune membre de délibérer sur la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veune et du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissements de PONT DE L'ISERE – LA ROCHE DE GLUN - GLUN.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

4) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire, informe le Conseil Municipal, de la réception d'une brochure de présentation de la manifestation cyclo sportive qui se déroulera du Mercredi 28 Octobre 2015 au Samedi 31 Octobre 2015 sur le site de la C.N.R.
Parmi les diverses courses, un cyclo-cross des élus est prévu.
 - Dossards à retirer à partir de 10h
 - Départ à 11h
 - Casque obligatoire
 - Durée = 30 min
 - Apporter son vélo
- M. le Maire, informe le Conseil Municipal, de la visite en mairie le vendredi 30/10/15 à midi, de M. Bernard THEVENET.
- M. Philippe MILAN, adjoint, informe le Conseil Municipal de la dernière réunion de la commission Communication, dont l'objectif était de revoir le contenu du site internet communal.
Le souhait de la commission est de rendre le site plus attractif, en présentant en page d'accueil des informations récentes et plus nombreuses.
M. MILAN a transmis à M. POMARET, concepteur du site, le compte-rendu des modifications attendues.
Un devis a été reçu de la société POM'INFO, pour un montant de **300 €uros HT** et 1h30 de formation est offerte.

- Concernant le sinistre de la "rue du Cherche-midi", M. le Maire, informe le Conseil Municipal, qu'il a pris contact avec l'avocat de M.JOURDAN. Celui-ci l'a informé qu'une procédure d'expertise judiciaire a été demandée.

La séance est levée à 21h10

Prochain Conseil Municipal : Le 23/ 11 / 15

Noms	Signatures	Noms	Signatures
Pascal CLAUDEL, Maire		Christian DELAS	
Jean-Sébastien GUIER		Nicolas BAUGIRAUD	
Christelle FOSSE		Sauveur CATALANO	
Philippe MILAN		Jean-Marc KEHRWILLER	
Christine JULLIEN		Dominique BRUNEL	
Valérie BOURGEAT		Daniel HUGOUD	
Gilles JUVEN		Olivier MANEVAL	
Corinne CHEVAL			